



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire



Formation des directrices et directeurs

Mercredi 3 mai 2023

8h30 à 11h30

Circonscription du Creusot



Parcours de la formation

Directeurs 12 heures

#1 – Réunion de Rentrée

7 septembre 2022

#2 – pHARe -1

16 novembre 2022

#3 – pHARe -2

3 mai 2023

#4 – Préparation de la Rentrée

28 juin 2023

Contenu de la matinée

- ☐ Quelques rappels généraux sur pHARe
- ☐ La Méthode de Préoccupation Partagée (MPP)
- ☐ Le protocole et ses annexes
- ☐ La conduite d'entretiens

10h - pause

- ☐ Mise en situation
- ☐ Ressources
- ☐ Agenda

Le programme pHARe

Quelques rappels



un **plan**
de **prévention** / lutte
du **harcèlement**
à destination des **écoles** et des collèges
généralisé à tous les établissements et les écoles
à la rentrée 2022

Quelques rappels

Des données chiffrées

- ❑ En CM1-CM2, 2,6 % d'élèves subissent une forte multivictimation qui peut être apparentée à du harcèlement ([enquête Depp 2021](#)) ;
- ❑ au collège, 5,6 % d'élèves en sont victimes ([enquête Depp 2017](#)) ;
- ❑ au lycée, 1,3 % d'élèves en sont victimes ([enquête Depp 2018](#)).

Le cadre légal et réglementaire

Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019

Art. L. 511-3-1. du code de l'éducation

« Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. »

Art. R.421-20

L'établissement « adopte un plan de prévention de la violence, qui inclut notamment un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement ».

Art.D.411-2

Le conseil d'école « donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur (...) :

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement. »

Le cadre légal et réglementaire

Loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire

- ✓ « Les faits de harcèlement peuvent être constitutifs du délit de harcèlement scolaire prévu à l'article 222-33-2-3 du code pénal. »
- ✓ « Les établissements d'enseignement scolaire et supérieur publics et privés ainsi que le réseau des œuvres universitaires prennent les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire et universitaire. »
- La mise en place du protocole pHARe constitue donc un moyen et une preuve d'action de lutte contre le harcèlement.

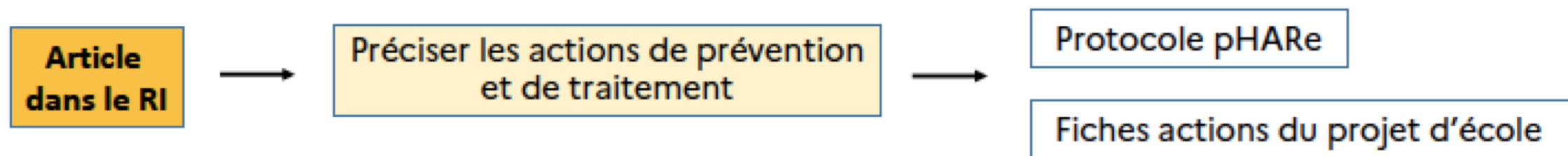
Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques

Circulaire n° 2014-088 du 9-7-2014

3.2 Le contenu du règlement intérieur d'une école :

« Le règlement intérieur de l'école précise :

- les horaires de l'école et les dispositions prises pour en assurer le respect ;
- les modalités d'information des parents et l'organisation du dialogue entre les familles et l'équipe pédagogique ;
- les règles d'hygiène et de sécurité, enseignées aux élèves, qu'ils doivent pratiquer à l'intérieur de l'école et dresse la liste des objets dangereux prohibés à l'intérieur de l'école ainsi que des équipements personnels dont l'utilisation peut être restreinte ou interdite comme notamment l'utilisation du téléphone portable conformément à l'article L. 511-5 du code de l'éducation ;
- les dispositions prises pour prévenir le harcèlement entre élèves. »



Le programme pHARe

les enjeux

**Doter toutes les écoles et les collèges
d'un plan de prévention structuré et
efficient.**

**Assurer la sécurité et le bien-être des
élèves en agissant directement sur le
climat scolaire.**

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

**Apporter de la sécurité aux équipes
pédagogiques en garantissant la
traçabilité et prévisibilité de l'action
publique.**

**Permettre la création d'une
communauté protectrice formée et
pleinement engagée dans la lutte
contre le harcèlement dans chaque
école et établissement.**

Le programme pHARe

Un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des établissements fondé autour de 8 piliers :

1. **Mesurer** le climat scolaire.
2. **Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. **Former** une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement.
5. **Associer** les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. **Suivre l'impact** de ces actions.
8. **Mettre à disposition** une plateforme dédiée aux ressources.

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435>



Quelques rappels

Définition ~~du harcèlement~~ / intimidation

*« Le harcèlement est une violence répétitive, physique, verbale ou psychologique perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un de leur camarade dans l'incapacité à se défendre dans ce contexte précis »
(source Eduscol)*

Répétition
d'actions
négatives sur une
certaine durée

Disproportion
des forces liée au
rôle essentiel du
groupe

Incapacité pour
celui/celle qui
subit cette
violence de se
défendre par lui-
même

Quelques rappels

En désignant le phénomène par un terme assez fort et identique à celui que l'on utilise pour évoquer la violence entre adultes, on prend un double risque:

Risque de plaquer sur le monde des enfants et des adolescents ce que l'on sait du harcèlement entre adultes

Risque de laisser aux professionnels la possibilité de se demander si
« c'est bien du harcèlement »

N'attendons pas que cela devienne du harcèlement !

Quelques rappels

N'attendons pas que cela devienne du harcèlement !

**Soyons attentifs
aux petites choses,**

**aux surnoms, aux moqueries,
aux élèves isolés...**

**Ne plaçons jamais un élève
en situation d'être moqué.**

Retour des ateliers

Comment repérer l'intimidation ?

- ☐ Pas de profils types
- ☐ Toujours un contexte
- ☐ Un phénomène de groupe
- ☐ Rien de figé > une dynamique

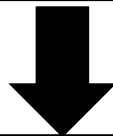
Eclairage

Ressource – Conférence M. Quartier et J-P Bellon (2018)

<https://www.youtube.com/watch?v=ucm2llv0tgo>

De 27'46'' à 30'50''

Les
intimideurs
maltraitent.



La cible subit.



Les intimidateurs
saisissent une vulnérabilité
chez la cible.



La cible perd confiance en
elle, devient de plus en
plus maladroite.



Le programme pHARe

Principe de base du traitement des situations :
la méthode de préoccupation partagée

Ressource – Conférence M. Quartier et J-P Bellon (> 23')

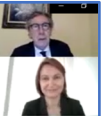


 **Centre
ReSIS**
Centre de Ressources et
d'Études Systémiques contre
les Intimidations Scolaires

**Marie Quartier
Jean-Pierre Bellon**

**La méthode de la
préoccupation partagée**
MPP^{FR}

www.centresis.org
centresis@gmail.com



Le programme pHARe

Principe de base du traitement des situations :
la méthode de préoccupation partagée

Le soutien de la cible

**Une approche non
blâmante**

**Des rencontres
individuelles avec les
protagonistes**

**Méthode de
préoccupation
partagée :
principes**

Un travail d'équipe

**La recherche de solution
avec les intimidateurs pour
que la cible aille mieux**

initiée par [Anatol Pikas](#) et adaptée par [Jean-Pierre Bellon](#), [Bertrand Gardette](#) et [Marie Quartier](#)
<https://www.preoccupationpartagee.org/>

Le programme pHARe

Principe de base du traitement des situations : **pHARe** Programme de lutte contre le harcèlement à l'école
la méthode de préoccupation partagée

**4 actions
ou
4 étapes**

Ressource explicative :
<https://www.youtube.com/watch?v=ucm2Ilv0tgo>
à partir de 1h05'24''

Le soutien de la cible

SÉCURISATION

Les points de vigilance (à partir de 1h08'48'')

Les rencontres individuelles avec les intimidateurs présumés

BREFS – PAS LES FAITS – NON BLÂMANT –
PARTAGE PRÉOCCUPATION –
RECHERCHE DE SUGGESTIONS

Les points de vigilance (à partir de 1h13'13'')

Les rencontres avec la cible

ALLIANCE

Les points de vigilance (à partir de 1h11'07'')

Les phases de suivi

CONSOLIDATION DU CHANGEMENT

Les points de vigilance (à partir de 1h23'18'')

LE PROTOCOLE DEPARTEMENTAL ET SES ANNEXES

Annexe 1 : Equipe ressource de circonscription

Annexe 2 : Baromètre des situations possibles

Annexe 3 : Infographie

Annexe 3 bis : Article Règlement Intérieur (RI)

Annexe 4 : Fiche d'entretiens avec l'élève cible

Annexe 5 : Fiche d'entretien avec les parents de l'élève cible

Annexe 6 : Fiche d'entretiens avec l'intimidateur

Annexe 7 : Fiche de signalement pHARe

Les étapes

Traitement de la situation sur 15 jours

ETAPES	Comment faire ?	Comment gérer les entretiens ?	Suivi
ETAPE 1 : Entretien avec l'élève cible	Assurer de la confidentialité, Laisser parler la cible librement, Faire preuve d'écoute bienveillante, Réconforter et soutenir, Rassurer, mettre en sécurité. Demander à l'élève cible s'il souhaite que ses parents soient informés. L'équipe reste juge selon la gravité de la situation	« Bonjour, je suis heureux(-se) de te recevoir. Mon rôle est de veiller à ce que les élèves se sentent en sécurité. Je suis là pour aider à trouver des solutions. J'ai appris que tu avais vécu des moments difficiles avec tes camarades. Est-ce que tu veux qu'on en parle ? »	RDV à 3/4 jours, puis semaine suivante - Ressenti de l'élève, - Évolution de la situation d'intimidation : poursuite ou arrêt ? - Attitudes des pairs. Suivi de la situation avec l'élève cible sur la période, l'année, le parcours scolaire. Les élèves cibles peuvent rester fragiles, il est important de leur consacrer des temps d'entretiens courts mais réguliers.
ETAPE 2 : Entretien avec les parents de la cible	La cible est d'accord ou la situation est grave. Les informer de la situation et de son traitement par l'école et l'équipe ressource. Les tenir informés régulièrement de l'évolution de la situation. Instaurer une relation de confiance.		

Les étapes

ETAPE 3 **Entretien avec** **les intimidateurs / les** **témoins/ des élèves** **non impliqués** **éventuellement**

Deux phases :

1-Recherche de la préoccupation

Mentionner l'inquiétude par rapport à un élève.

Ne pas évoquer les faits, laisser l'ouverture.

Si l'inquiétude n'est pas partagée, arrêter l'entretien, revoir l'élève dans deux ou trois jours après l'avoir engagé à prêter attention à la situation.

2-Recherche des suggestions

Conduire l'élève à proposer des idées pour aider l'élève cible.

Le féliciter si des suggestions sont faites, les noter et les répéter en fin d'entretien.

Si aucune proposition, mettre fin à l'entretien, revoir l'élève dans deux ou trois jours après l'avoir engagé à réfléchir à des idées.

« Bonjour, je te remercie d'être venu. Je voulais te parler car j'ai appris que n'allait pas très bien en ce moment. As-tu remarqué quelque chose ? »

->OUI, continuer l'entretien :

« Je te propose de regarder et de réfléchir à quelque chose que l'on pourrait faire ou proposer pour que..... aille mieux. »

Si suggestions :

« Je note tes propositions. Je te propose de se revoir dans une semaine pour voir si cela a fonctionné. Je te félicite de ces propositions et te remercie. »

Si aucune suggestion :

« On se revoit dans 2/3 jours pour en reparler. En attendant, tu peux réfléchir à des idées pour aider..... »

->NON, arrêter l'entretien : *« On se revoit dans 2/3 jours pour en reparler. En attendant, essaye de voir si tu remarques quelque chose. »*

- La semaine suivante, puis
- Sur la période,
- Sur l'année.

Si récurrence :

- RDV en présentiel avec chaque famille concernée.

Les étapes

ETAPE 3 bis avec les intimidateurs / les témoins/ des élèves non impliqués éventuellement

Si nécessaire suite à la phase
précédente.

« Bonjour, on s'était vus pour parler de Alors, as-tu remarqué quelque chose cette fois ? » OUI
« Je te remercie pour ton aide. »
« As-tu pensé à quelque chose à proposer pour qu'elle/il aille mieux ? » « Je note tes propositions et je t'en félicite ».
« On fait ce que tu proposes. On peut se revoir la semaine prochaine pour voir si ça marche. D'accord ? »
« Je te remercie ».

PROTOCOLE DEPARTEMENTAL 71 JANVIER 23 5

ETAPE 4

Différentes actions peuvent être mises en place suite à la période de traitement :

- En cas de danger ou risque de danger : prévenir l'IEN, transmission d'une information préoccupante si nécessaire.
- En interne et/ou en externe : prise en charge avec soins et/ou soutien psychologique, information des adultes de l'école (équipe pédagogique, personnels du périscolaire).

Ajouter les noms

Cette annexe 1 vous sera transmise complétée à chaque rentrée scolaire.

- ❑ une directrice : Anne FICHOT
- ❑ une psychologue de l'EN : Barbara DAKOWSKI
- ❑ une infirmière scolaire : Delphine NOLY
- ❑ deux CPC : Christine FORET et Pierre LÉOUSOFF
- ❑ un coordonnateur REP : Alex DARVIER
- ❑ une IEN : Ségolène MERLET



Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire

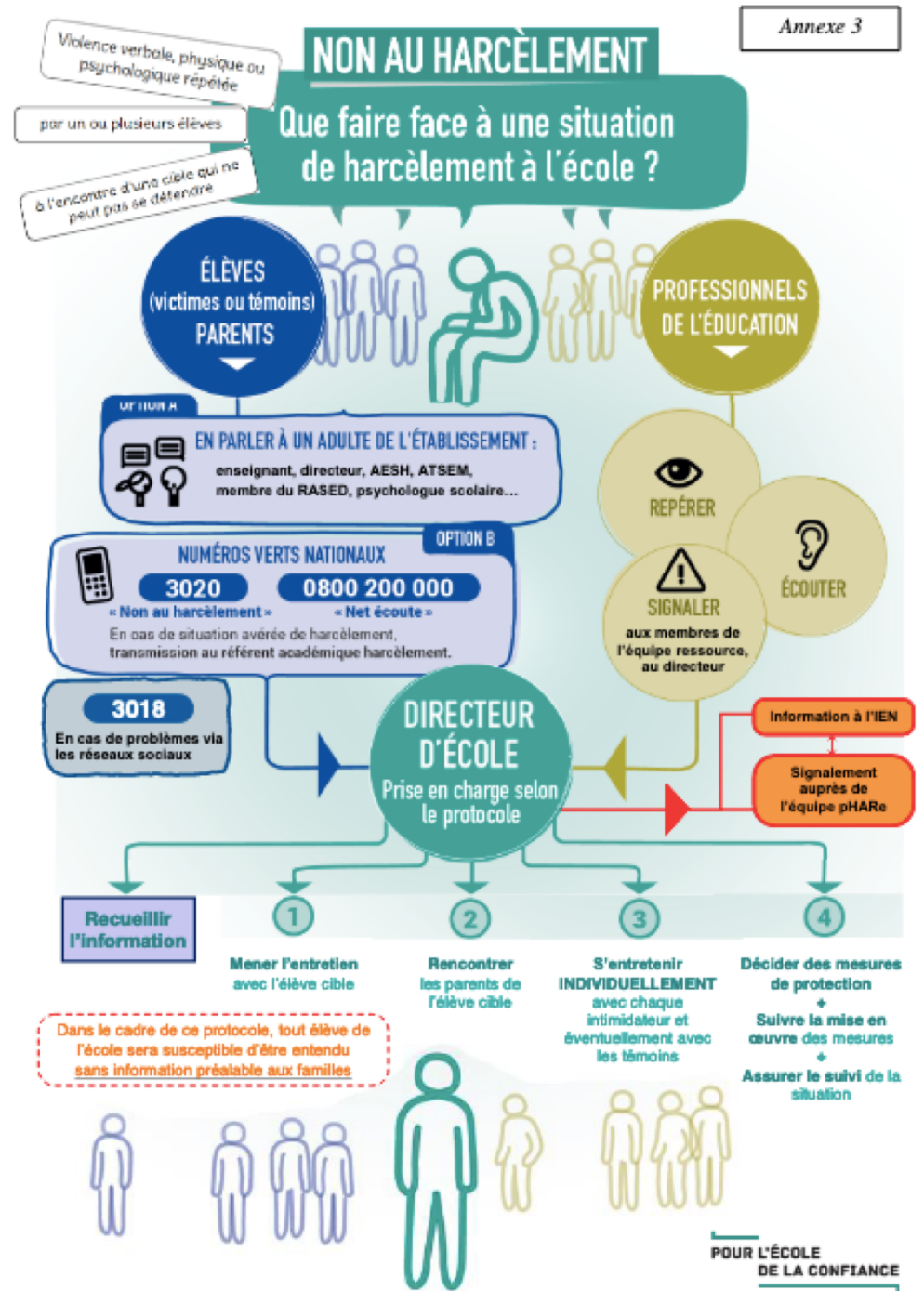
Annexe 1

Equipe ressource de circonscription

NOM Prénom	Fonction
OWSKI	
OUSOFF	

LE PROTOCOLE DEPARTEMENTAL ET SES ANNEXES

Aide à la présentation en équipe et en Conseil d'école



LE PROTOCOLE DEPARTEMENTAL ET SES ANNEXES

Ajout de cet article au Règlement Intérieur

- > Doit être effectif et voté lors du 1^{er} conseil d'école de l'année scolaire 2023-2024
- > Le présenter au dernier conseil d'école de l'année scolaire 2022-2023

Annexe 3

Vie scolaire

Afin de répondre à l'article L 511-3-1 du Code de l'éducation, l'école est désormais inscrite dans le protocole pHARe national. Ce protocole est un protocole de lutte contre le harcèlement scolaire (en pièce jointe de ce règlement intérieur).

Au titre de ce protocole, toute situation avérée de harcèlement sera prise en charge selon les modalités définies.

Dans l'éventualité d'un problème rencontré, les parents seront informés de la mise en place de ce protocole pour leur enfant.

A contrario, les parents peuvent solliciter eux-mêmes la mise en place de ce protocole si des faits pouvant relever du harcèlement venaient à être portés à leur connaissance, par leur enfant ou par toute autre personne.

La situation sera alors évaluée rapidement par la directrice - le directeur de l'école et transmise à l'équipe pHARe de la circonscription.

Le programme pHARe

Principe de base du traitement des situations :
la méthode de préoccupation partagée

Ressource – Conférence M. Quartier et J-P Bellon (de 23' à 34'35")

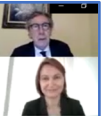


 **Centre
ReSIS**
Centre de Ressources et
d'Études Systémiques contre
les Intimidations Scolaires

**La méthode de la
préoccupation partagée**
MPP^{FR}

Marie Quartier
Jean-Pierre Bellon

www.centresis.org
centresis@gmail.com



Ateliers

Vivre la méthode de préoccupation partagée

3 études de cas:

- Mener l'entretien avec l'enfant cible
- Mener l'entretien avec un élève intimidateur
- Mener l'entretien de la mère l'enfant cible

Pour chaque étude de cas :

- Préparer l'entretien en groupe en rédigeant les questions à poser en s'appuyant sur la fiche guide et le protocole.
- Mise en situation sous forme de jeux de rôle (guidés)
- Bilan de l'entretien réalisé et les prolongements

pHARe

Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

**| Adhésion au programme pHARe
| par les directeurs et directrices d'école**

The background is a solid teal color with a repeating pattern of stylized human faces. The faces are drawn with simple black outlines and are oriented in various directions, creating a sense of a diverse crowd. The text "Accès à la plateforme pHARe" is centered in white, with a vertical white line to its left.

Accès à la plateforme pHARe



- **Scolarité du 1er degré**
- **Scolarité du 2nd degré**
- **Examens et concours**
- **Gestion des personnels**
- **Enquêtes et Pilotage**
- **Formation et Ressources**
- **Intranet, Référentiels et Outils**
- **Support et Assistance**
- **Autres**



ARENA - Accédez à vos applications

Bienvenue

Gérer mes favoris

Déconnexion

Dernière connexion le 24/10/2022 à 15:04

➤ Base élèves premier degré / ONDE

Accès directeur

Accès mairie

➤ Application dédiée aux parcours éducatifs

ADAGE - Application Dédiee À la Généralisation de l'EAC

➤ Livret Scolaire Unique du CP à la 3ème (LSU)

Accès au Livret Scolaire Unique

➤ Plateforme d'échanges

Gestion des certificats

© © MEN 2010 - [Contact](#) v.2.1.1 - 06/10/2016

Dans le menu à gauche, choisir « Enquête et Pilotage »



- Scolarité du 1er degré
- Scolarité du 2nd degré
- Examens et concours
- Gestion des personnels
- Enquêtes et Pilotage
- Formation et Ressources
- Intranet, Référentiels et Outils
- Support et Assistance
- Autres



ARENA - Accédez à vos applications

Bienvenue

Gérer mes favoris

Déconnexion

Dernière connexion le 24/10/2022 à 15:04

➤ Aide au pilotage et à l'auto-évaluation (APAE)

APAE pour le 1er degré

➤ Résultats des élections CE - CA

Saisie résultats élections CE - CA

➤ Pilotage académique

Colibris - Portail des démarches

➤ Pilotage Etablissements

Faits établissement

Programme pHARe

© © MEN 2010 - Contact v.2.1.1 - 06/10/2016

Puis cliquer sur « Programme pHARe »

The background is a solid teal color with a repeating pattern of stylized human faces. The faces are drawn with simple black outlines and are oriented in various directions, creating a sense of a diverse crowd. The text 'Adhésion au programme pHARe' is centered in white, with a vertical white line to its left.

Adhésion au programme pHARe

Directeur directrice d'école

Adhésion au programme pHARe

Cette première et unique action est essentielle pour accéder à la plateforme pHARe.

Elle permettra d'avoir accès aux outils de pilotage et aux ressources documentaires nécessaires.

Une possibilité est donnée aux IEN pour permettre l'adhésion des écoles de sa circonscription de valider le formulaire en cas d'empêchement du directeur.



Actions pHARe à engager année 1

Adhérer au programme pHARe niveau 1

pHARe, Programme de lutte contre le harcèlement à l'École

Les composantes du programme pHARe

La loi pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Le programme anti harcèlement «pHARe» permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit, à destination de l'ensemble des utilisateurs des écoles et des collèges. Il se présente sous la forme d'un échelancier d'actions, film annuel prédéfini, à mettre en place tout au long de l'année scolaire.

Les écoles et collèges seront labellisés phare 1 dès lors qu'ils auront signé la charte d'engagement dans laquelle ils :

- s'engageront pour deux ans à mettre en place le programme
- constitueront une équipe ressource de cinq personnels (en circonscription pour les écoles) en charge de l'application du protocole qui suivra la formation proposée par l'académie
- formaliseront un protocole de traitement, présenté en CECSE et voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et présenté aux familles, aux élèves et aux personnels, au CVC

- formeront une équipe d'élèves ambassadeurs collégiens (minimum 10 élèves)
- mettront en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les parents.
- participeront aux temps forts du programme : journée non au harcèlement, Salon internet day et concours non au harcèlement
- organiseront dix heures d'apprentissage annuelles pour les élèves du Cp à la troisième

Phare 2 labellisera les structures qui renouvelleront leur engagement pour trois années et qui auront été labellisés phare 1

Le film annuel de pHARe

Vue annuelle Vue trimestrielle

- Événement passé mais formulaire(s) toujours accessible(s)
- Événement en cours
- Événement à venir



Voici le premier écran
lors du premier accès à
la plateforme



Tableau de bord

Actions pHARe à engager année 1

Adhérer au programme pHARe niveau 1

Tableau de bord

Actions pHARe à engager année 1

Adhérer au programme pHARe niveau 1

Harçèlement à l'École

Le programme anti harcèlement «pHARe» permet de doter les écoles et les collèges
de moyens concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se
présente, sous la forme d'un échéancier d'actions, films annuel pré-défini, à mettre en
œuvre dans laquelle ils :
- ont la charge de l'application du protocole qui suivra la formation proposée par
le conseil d'administration et présenté aux familles, aux élèves et aux

Le programme anti harcèlement «pHARe» permet de doter les écoles et les collèges
de moyens concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se
présente, sous la forme d'un échéancier d'actions, films annuel pré-défini, à mettre en
œuvre dans laquelle ils :
- ont la charge de l'application du protocole qui suivra la formation proposée par
le conseil d'administration et présenté aux familles, aux élèves et aux

Le film annuel de pHARe

Vue annuelle

Vue trimestrielle

- Événement passé mais formulaire(s) toujours accessible(s)
- Événement en cours
- Événement à venir

Aujourd'hui

Événements	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Adhérer au programm...																
Dispenser le programm...																
Constituer une équipe...																
Former une équipe...																
Proposer et organiser u...																
Participation au Prix No...																
Participer à la journée...																
Participer au Safer...																

Une seule action est
disponible:
**Adhérer au
programme pHARe
niveau 1**



Tableau de bord

Actions pHARe à engager année 1

Adhérer au programme pHARe niveau 1

Tableau de bord

Actions pHARe à engager année 1

Adhérer au programme pHARe niveau 1

Accéder au programme pHARe niveau 1

le

de doter les écoles et les collèges

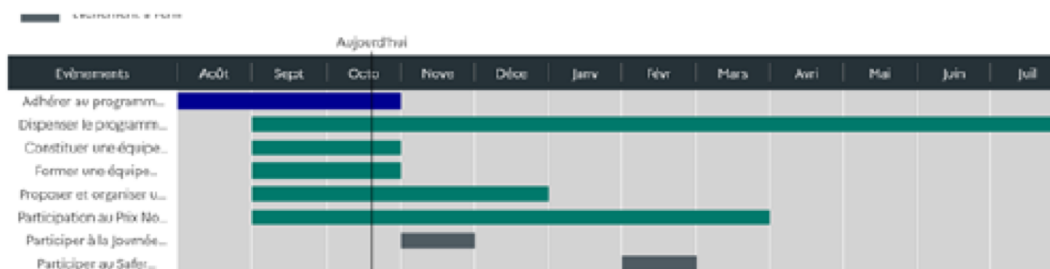
et pour intervenir lorsque'il se
renouvel prédefini, à mettre en

vivre la formation proposée par
améliorer, aux élèves et aux

F

L

1



En dépliant cet événement, l'action est proposée:
Accéder au programme pHARe niveau1



pHARe1 Programme de lutte contre le harcèlement à l'école



Nom New DE2 0410231D Prenom New DE2 0410231D
(0410231D) ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE EMILE MORIN
pHARe 1
Directeur d'école

[Se déconnecter](#)

Tableau de bord

Actions pHARe à engager année 1

Adhérer au programme pHARe niveau 1

Accéder au programme pHARe niveau 1

2 Attester de la prise en compte de la charte

Adhésion au programme pHARe niveau 1 de l'établissement ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE EMILE MORIN 0410231D

Rappel de la charte d'engagement

télécharger la charte (.pdf)

1 Télécharger la charte

☐ J'ai pris connaissance de la charte et je souhaite accéder aux ressources de la plateforme pour mettre en œuvre le programme pHARe

[Annuler](#)

[Accéder au programme pHARe](#)

3 Valider le formulaire

Le
formulaire
d'adhésion
va demander
3 actions.



www.legifrance.gouv.fr www.service.public.fr www.gouvernement.fr
www.france.fr

[Mentions légales](#) | [Aide en ligne](#) | [Signaler un problème technique](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous [licence etalab-2.0](#) [?]



pHARe1 Programme de lutte contre le harcèlement à l'école



chercher



charte_engagement(3).pdf

Terminé — 551 Ko

Tableau de bord

Actions pHARe à engager année 1

Adhérer au programme pHARe niveau 1

Accéder au programme pHARe niveau 1

Adhésion au programme pHARe niveau 1 de l'établissement ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE EMILE MORIN 0410231D

Rappel de la charte d'engagement

télécharger la charte (.pdf)

1 Télécharger la charte

ouvrir le programme pHARe



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

www.legifrance.gouv.fr

www.servicepublic.fr

www.gouvernement.fr

www.france.fr

[Mentions légales](#)

[Aide en ligne](#)

[Signaler un problème technique](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous [licence etalab-2.0](#)

En cliquant sur le bouton « télécharger la charte (.pdf) » la charte va être enregistrée sur votre ordinateur.

La charte sera dans l'espace téléchargement de votre navigateur.

LA CHARTE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES

1. Mon école s'engage **pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.**
2. Mon école s'engage à **s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription** formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un **protocole d'intervention** en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon école s'engage à mettre en place un **atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.**
5. Mon école s'engage à **participer aux temps forts** : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
6. Mon école s'engage à dispenser les **10h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.**



pHARe1
Programme de l'école
élémentaire publique



[Se déconnecter](#)
Nom New DE2 0410231D Prenom New DE2 0410231D
(0410231D) ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE EMILE MORIN
pHARe 1
Directeur d'école

Tableau de bord

Actions pHARe à engager année 1

Adhérer au programme pHARe niveau 1

Accéder au programme pHARe niveau 1

Adhésion au programme pHARe niveau 1 de l'établissement ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE EMILE MORIN 0410231D

Rappel de la charte d'engagement

[télécharger la charte \(.pdf\)](#)

☒ J'ai pris connaissance de la charte et je souhaite accéder aux ressources de la plateforme pour mettre en œuvre le programme pHARe

[Annuler](#)

[Accéder au programme pHARe](#)

3 Valider le formulaire



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

www.legifrance.gouv.fr www.service-public.fr www.gouvernement.fr
www.france.fr

[Mentions légales](#) | [Aide en ligne](#) | [Signaler un problème technique](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous [licence etalab-2.0](#)

Attestant de la prise en compte de la charte, le bouton « Accéder au programme pHARe » s'active.

Il vous suffira de cliquer sur ce bouton pour adhérer au programme.



pHARe1 Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école



Nom New DE2 0410231D Prenom New DE2 0410231D

(0410231D) ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE EMILE MORIN

pHARe 1

Directeur d'école

[Se déconnecter](#)

[Accueil](#)

[Espace documentaire](#)

[Tableau de bord](#)

[Historique](#)

Actions pHARe à engager année 1

Adhérer au programme pHARe niveau 1

Constituer une équipe ressource

Dispenser le programme des 10h d'apprentissages

Participer à la Journée Non au harcèlement du
10/11/2022

Participation au Prix Non au harcèlement

Participer au Safer Internet Day

Proposer et organiser un temps de sensibilisation des
personnels et des parents

Adhésion au programme pHARe niveau 1 de l'établissement ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE EMILE MORIN 0410231D

Rappel de la charte d'engagement

L'établissement ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE EMILE MORIN adhère au programme pHARe depuis le 19/10/2022 suite à la signature de la charte d'engagement par Nom New DE2 0410231D Prenom New DE2 0410231D. La charte d'engagement est disponible dans le répertoire "documents du programme" de l'espace documentaire.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

www.legifrance.gouv.fr

www.service-public.fr

www.gouvernement.fr

www.france.fr

[Mentions légales](#) | [Aide en ligne](#) | [Signaler un problème technique](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous [licence etalab-2.0](#)

Votre école est
désormais
adhérente au
programme
pHARe.

L'écran vous le
confirme et le
menu de gauche
apparaît avec tous
les événements
constituant le
programme
pHARe.



[Accéder à la charte](#)



Actions pHARe à engager année 1

- Adhérer au programme pHARe niveau 1
- Constituer une équipe ressource
- Dispenser le programme des 10h d'apprentissages
- Participer à la Journée Non au harcèlement du 10/11/2022
- Participation au Prix Non au harcèlement
- Participer au Safer Internet Day
- Proposer et organiser un temps de sensibilisation des personnels et des parents

Espace documentaire

Contenus éducatifs

Documents du programme

Liste des mallettes



Dans l'espace documentaire, vous trouverez les ressources mises à disposition pour accompagner toutes les actions initiées dans le programme pHARe et un onglet documents du programme.

C'est dans ce dernier onglet que vous retrouverez tous les documents liés à votre école.



Actions pHARe à engager année 1

Adhérer au programme pHARe niveau 1

Constituer une équipe ressource

Dispenser le programme des 10h d'apprentissages

Campagne d'inscription des équipes
programme

Confirmer la réalisation du programme des 10h
d'apprentissages

Participer à la journée Non au harcèlement du
10/11/2022

Confirmer la participation à la journée NaH de
son école ou de son collège

Participation au Prix Non au harcèlement

Confirmer la participation au concours NaH

Bilan de participation au concours NaH

Participer au Safer Internet Day

Confirmer la participation au Safer Internet Day

Proposer et organiser un temps de sensibilisation des
personnels et des parents

Renseigner Atelier parents

Renseigner Atelier Personnels

Espace documentaire

Contenus éducatifs

Documents du programme

(établissement / circonscription)

0410231D - LAMOTTE BEUVRON - ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE EMILE MORIN

Documents du Programme



Protocole de prise en charge
CIRCONSCRIPTION IER DEGRÉ
IEN: 04106724-
2022-09-19 17h34min37s.pdf



Charte d'engagement pHARe-
1-ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
EMILE MORIN-0410231D-
2022-10-19 12h40min37s.pdf



Votre adhésion au programme pHARe a débuté le 10/10/22 pour votre établissement 0410231D ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE suite à la validation de la charte d'engagement par Nom New DE3 0410231D Prenom New DE2 0410231D.

RAPPEL CHARTE D'ENGAGEMENT DES ECOLES ET DES COLLEGES PHARE

CHARTE D'ENGAGEMENT DES ECOLES pHARe1

1. Mon école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme PHARE.
2. Mon école s'engage à appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription nommée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de situation de harcèlement.
4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
5. Mon école s'engage à participer aux temps de formation NaH, Journée NaH, Safer Internet Day.
6. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuels aux élèves de CE au CM2.

CHARTE D'ENGAGEMENT DES COLLEGES pHARe1

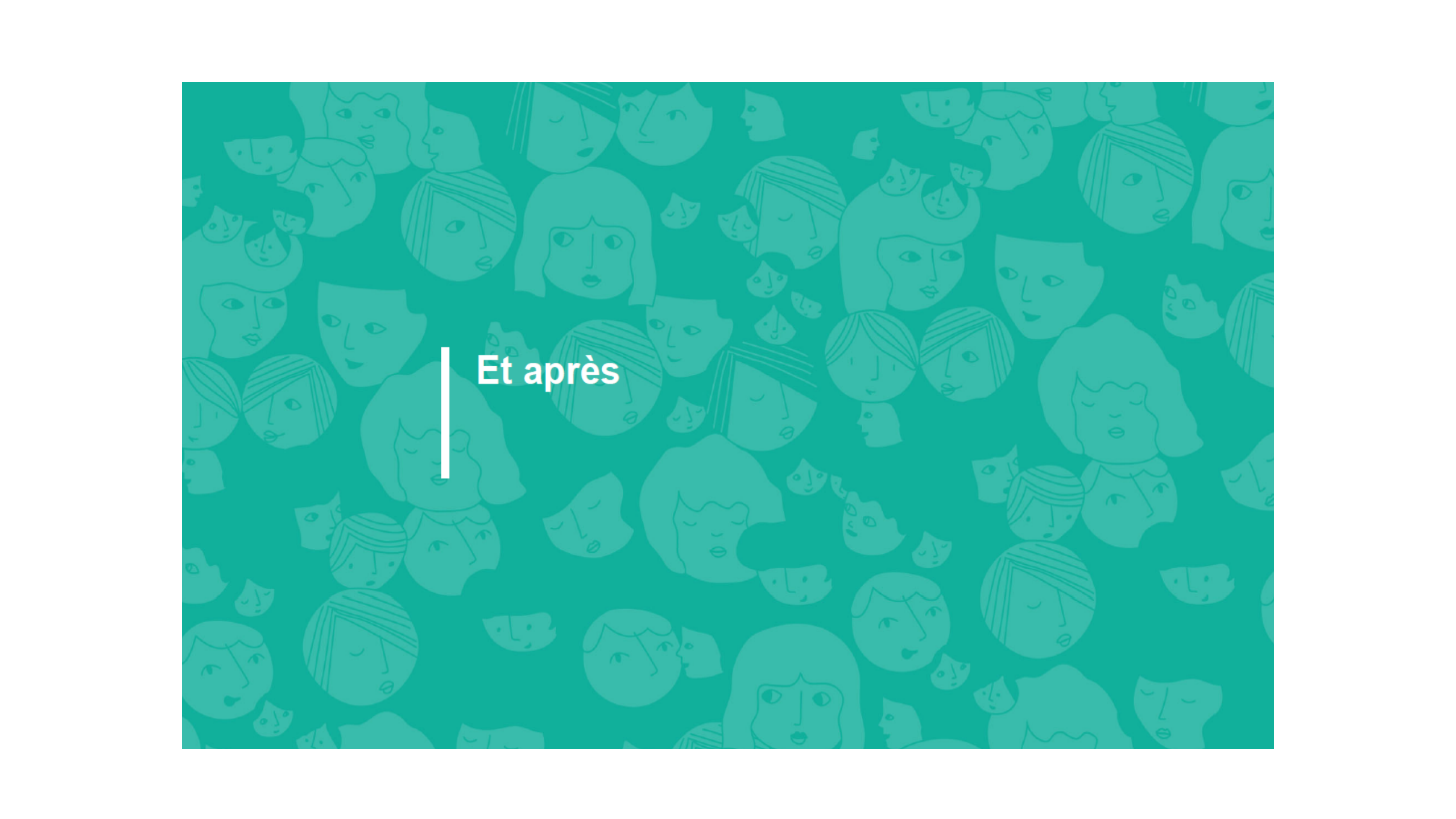
1. Mon collège s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme PHARE.
2. Mon collège s'engage à constituer une équipe ressource de la circonscription et à suivre la formation d'initiation par l'académie.
3. Mon collège prévoit un protocole d'intervention en cas de situation de harcèlement.
4. Mon collège s'engage à former au moins 10 enseignants stagiaires pour devenir des relais de la prévention en lien avec les familles et les personnels.
5. Mon collège s'engage à participer aux temps de formation NaH, Journée NaH, Safer Internet Day.
6. Mon collège s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuels aux élèves de la 6e à la 3e.

NON AU HARCELEMENT

La charte est présente et peut être téléchargée par toute la communauté.

Vous y trouverez également le protocole de votre circonscription.

Vous pourrez également y placer votre protocole si vous souhaitez compléter celui de la circonscription pour votre école.



Et après

Actions pHARe à engager année 1

Votre adhésion au programme pHARe est désormais active.

L'ensemble des événements et des actions liées sont accessibles dans le menu de gauche.

Vous pourrez y accéder également dès la page d'accueil ou en utilisant le film annuel.

- Inscription de l'équipe programme
- Participation à la journée nationale Non au harcèlement
- Participation au prix Non au harcèlement
- Participation au Safer Internet Day
- Organisation d'un atelier pour les parents et les personnels.

Adhérer au programme pHARe niveau 1

Constituer une équipe ressource

Déposer le protocole de prise en charge

Dispenser le programme des 10h d'apprentissages

Campagne d'inscription des équipes
programme

Confirmer la réalisation du programme des 10h
d'apprentissages

Participer à la Journée Non au harcèlement du 10/11/2022

Confirmer la participation à la journée Nah de
son école ou de son collège

Participation au Prix Non au harcèlement

Confirmer la participation au concours Nah

Bilan de participation au concours Nah

Participer au Safer Internet Day

Confirmer la participation au Safer Internet Day

Proposer et organiser un temps de sensibilisation des personnels et des parents

Renseigner Atelier parents

Renseigner Atelier Personnels



Actions pHARe à engager année 2

Adhérer au programme pHARe niveau 1

Constituer une équipe ressource

Déposer le protocole de prise en charge

Dispenser le programme des 10h d'apprentissages

Campagne d'inscription des équipes programme

Confirmer la réalisation du programme des 10h d'apprentissages

Participer à la Journée Non au harcèlement du 10/11/2022

Confirmer la participation à la journée NaH de son école ou de son collège

Participation au Prix Non au harcèlement

Confirmer la participation au concours Nah

pHARe, Programme de lutte contre le harcèlement à l'École

Les composantes du programme pHARe

La loi pour une école de la confiance affirme le droit à une école sans harcèlement. Le programme anti-harcèlement « pHARe » permet de cerner le harcèlement et prévenir son développement. Ce programme a pour destination de l'ensemble des écoles de l'année scolaire. Les écoles et collèges s'engageront à constituer une équipe ressource, à formaliseront un plan de prévention, à formeront un comité de suivi, à mettront en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les parents, à participeront aux temps forts du programme : journée non au harcèlement, Safer internet day et concours non au harcèlement, à organiseront dix heures d'apprentissage annuelles pour les élèves du Cp à la troisième. Phare 2 labellisera les structures qui renouvelleront leur engagement pour trois années et qui auront été labélisées phare 1.

Sur la page d'accueil, en plus du film annuel du programme, vous avez accès à de nombreuses ressources pour la mise en place des différentes actions dans l'onglet « Espace documentaire »



Actions pHARe à engager année 2

Adhérer au programme PHA

Constituer une équipe resso

Déposer le protocole de

Dispenser le programme des

Campagne d'inscription

Confirmer la réalisation du
d'apprentissages

Participer à la Journée Non a

Confirmer la participation à la journée NAH de son école ou
de son collège

Participation au Prix Non au harcèlement

Confirmer la participation au concours Nah

Bilan de participation au concours Nah

Participer au Safer Internet Day

Confirmer la participation au Safer Internet Day

Proposer et organiser un temps de sensibilisation des personnels et
des parents

Ici,
des ressources
adaptées dès le
cycle 2
pour la mise en place
des 10 heures
d'apprentissage

Espace documentaire

Contenus éducatifs

Documents d

Liste des mallettes



Là, des ressources à destination des parents
(relation aux écrans, usage des réseaux sociaux,
sensibilisation aux situation de harcèlement...)



Accueil

Espace documentaire

Tableau de bord

Historique

Actions pHARe à engager année 2

Adhérer au programme pHARe niveau 1

Constituer une équipe ressource

Déposer le protocole de prise en charge

Dispenser le programme des 10h d'apprentissages

Campagne d'inscription des équipes
programme

Confirmer la réalisation du programme des
10h d'apprentissages

Participer à la Journée Non au harcèlement du
10/11/2022

pHARe, Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Les composantes du programme pHARe

Cliquer ici pour inscrire les collègues de l'école
(du CP au CM2 pour le moment)

Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement lorsqu'il se produit, à destination de l'ensemble des utilisateurs des écoles et des collèges. Il se présente sous la forme d'un échéancier prédéfini, à mettre en place tout au long de l'année scolaire.

Les écoles et collèges seront labellisés phare 1 dès lors qu'ils auront signé la charte d'engagement dans laquelle ils :

- s'engageront pour deux ans à mettre en place le programme
- constitueront une équipe ressource de cinq personnels (en circonscription pour les écoles) en charge de l'application du protocole proposée par l'académie
- formaliseront un protocole de traitement, présenté en CECSE et voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et présenté aux personnels, au CVC
- formeront une équipe d'élèves ambassadeurs collégiens (minimum 10 élèves).
- mettront en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les parents.



Actions pHARe à engager année 2

Adhérer au programme pHARe niveau 1 ^

Constituer une équipe ressource v

Déposer le protocole de prise en charge

Dispenser le programme des 10h d'apprentissages v

Campagne d'inscription des équipes
programme

Confirmer la réalisation du programme des
10h d'apprentissages

Participer à la Journée Non au harcèlement du
10/11/2022 ^

Campagne d'inscription des équipes Programme

Rôle de l'utilisateur

équipe programme

Établissement

ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LES PLATANES

Ajouter un membre de l'équipe programme

Annuler

Valider

Puis cliquer ici

Actions pHARe à engager année 2

Adhérer au programme pHARe niveau 1

Constituer une équipe ressource

Déposer le protocole de prise en charge

Dispenser le programme des 10h d'apprentissages

Campagne d'inscription des équipes
programme

Confirmer la réalisation du programme des
10h d'apprentissages

Participer à la Journée Non au harcèlement du
10/11/2022

Participation au Prix Non au harcèlement

Confirmer la participation au Prix Non au harcèlement

Bilan de la participation au Prix Non au harcèlement

Participer à la Journée Non au harcèlement

Puis « ajouter un
membre » pour
enregistrer un autre
collègue

Campagne d'inscription des équipes Programme

Rôle de l'utilisateur

équipe programme

Établissement

ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LES PLATANES

Membre de l'équipe programme

Nom *

BING

Prénom *

Chandler

Email *

chandler.bing@ac-dijon.fr

Ajouter un membre de l'équipe programme

Annuler

Valider

Il suffit maintenant de renseigner

Le nom, le prénom

Et l'adresse mail en ac-dijon.fr
d'un collègue

Ou « valider » pour terminer

Le programme pHARe

mise en œuvre

Les écoles et les collèges **signeront une charte** dans laquelle ils :

- ☐ s'engageront pour 2 ans à mettre en place le programme ;
- ☐ formaliseront un protocole de traitement, présenté et voté au conseil d'école et explicité aux familles, aux élèves, et aux personnels ;
- ☐ mettront en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les parents ;
- ☐ participeront aux temps forts du programme ;
- ☐ organiseront 10 heures d'apprentissages annuelles pour les élèves du CP à la 3ème.

En appui la circonscription constitue une équipe ressource de 5 personnels en charge de l'application du protocole qui suivra la formation proposée par l'académie.

Le programme pHARe

2 niveaux de labellisation

1

pHARe1

**LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS
SIGNERONT UNE CHARTE
DANS LAQUELLE ILS :**

- s'engageront **pour 2 ans** à mettre en place le programme ;
- constitueront une **équipe ressource** de 5 personnels (en circonscription pour les écoles) en charge de l'application du protocole qui suivra la formation proposée par l'académie ;
- formaliseront un **protocole de traitement**, présenté en CECSE et au CVC, puis voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et explicité aux familles, aux élèves et aux personnels ;
- formeront une **équipe d'élèves-ambassadeurs** collégiens (minimum 10 élèves) ;
- mettront en place un **atelier de sensibilisation** pour les familles et les parents ;
- participeront aux **temps forts** du programme ;
- organiseront **10 heures d'apprentissages annuelles** pour les élèves du CP à la 3^e.

2

pHARe2

**EN COMPLÉMENT DE PHARE 1, LES
ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS :**

- s'inscriront dans un **processus continu** de mise en place du programme ;
- mesureront le **climat scolaire**.

Le programme pHARe

Mise en œuvre et outils pour les directeurs

2022-2023

Action 1 :
Signer la charte pHARe

Outil :
portail ARENA > accès aux ressources

Action 2 :
Présenter le programme pHARe au sein de
l'équipe enseignante en conseil des maîtres –
associer tous les acteurs (AESH – ATSEM –
périscolaire).

Outils :
présentation de circonscription +
Eduscol + protocole départemental +
ressources portail ARENA

Action 3 :
Mesurer le climat scolaire au sein de son école et
inscrire des actions au projet d'école

Outils :
Canopé + projet d'école

Action 4 :
Informar les parents d'élèves et les
partenaires

Outil :
Conseil d'école

+ Équipe ressource de circonscription

Le programme pHARe

un outil de
mesure du climat
scolaire
Canopé

AGIR SUR LE CLIMAT SCOLAIRE A L'ECOLE PRIMAIRE



GUIDE

AGIR SUR LE CLIMAT SCOLAIRE
A L'ECOLE PRIMAIRE

Le programme pHARe

Mise en œuvre et outils pour les directeurs

2023-2024

Action 1 :

Mettre à jour l'enregistrement de l'équipe
enseignante pour accès à la plateforme

Outil :

portail ARENA > accès aux ressources

Action 2 :

Présenter le programme pHARe au sein de l'équipe
enseignante en conseil des maîtres – associer tous
les acteurs (AESH – ATSEM – périscolaire) et en
réunion de rentrée auprès des parents

Outils :

présentation de circonscription + Eduscol
+ protocole départemental + ressources
portail ARENA + Infographie

Action 3 :

Présenter le programme pHARE à la communauté
Inscrire l'article « pHARE » au RI de l'école
Faire voter ce nouveau RI en Conseil d'école

Outils :

Conseil d'école

Action 4 :

Former les élèves (10h)
Réaliser des actions de prévention

Outil :

Canopé + projet d'école